

DAJI/2019/Décision/Don/06

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont acceptés les dons qui suivent au profit de la Direction du Développement Durable, dans le cadre du jeu concours «le DD en TRANS' : le développement durable et interdisciplinaire» qui se tiendra le 28 mars 2019 :

- Mutuelle des Etudiants de Provence : 150 éthylotests, 150 préservatifs, 200 trousses
- MAIF : lots PISTEZMarseille (places pour jeu de piste, espace game, mini jeu de 4 énigmes, totebags) d'une valeur totale de 392,00 euros

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 mars 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

